

Le conseil municipal convoqué le 22, s'est réuni en mairie le 29 juin 2021 à 20 h 30, en séance ordinaire, sous la présidence du Maire, Johann Trumeau.

Sont présents : Olivier Mathet, Charles Bablin, Anthony Aliagas, Julien Raimbault, Stéphanie Baudat, Christophe Fontaine, Franck Navet, Hervé Mijoin, Audrey Martinat.

Absent : Christophe Laloëuf

Secrétaire de séance : Audrey Martinat.

I - Procès-verbal de la dernière séance :

Le compte rendu de la précédente réunion est lu et approuvé à l'unanimité.

II – Présentation rapport Eau et Assainissement 2020 :

Monsieur Chambonnet directeur de l'agence Véolia de St-Amand Montrond présente le Rapport 2020 sur le service de l'eau et sur le service assainissement.

Le conseil Municipal prend acte.

III – Informations diverses :

Le Maire expose plusieurs informations :

Nids de poule : Tous les trous ont été rebouchés. Si toutefois d'autres nids de poule étaient signalés, il reste un peu d'enrobé sur les 8 tonnes qui avaient été commandées.

Tracteur-tondeuse : Livraison d'ici une quinzaine de jours.

Devis : L'entreprise SETEC a été retenue pour la réfection de l'enrobé pour la réfection de la voirie de Berthenon, La Grande Charrue, Les Avignons, Harpé, Les Chasserats (84 013,50 €HT), la CCPI a été consultée pour la réfection de la cour de l'école (11 681,93 €HT).

Enfouissement rue de la Vallée : Les travaux sont terminés, la réunion de fin de chantier a eu lieu. Il va convenir de lancer une 2^{ème} tranche pour le bourg.

Numérotation et adressage : Le Maire explique qu'il a eu rendez-vous avec la poste. Une réunion de travail est à prévoir ; Hervé Mijoin, Olivier Mathet, Anthony Aliagas et Charles Bablin se portent volontaires.

Projet de lotissement : Suite au courrier de la DRAC, un pré diagnostic de fouilles archéologiques devra être fait.

Assurances : Un agent de Groupama est venu afin de revoir tous les contrats de la commune.

Commission des travaux : A propos de la réfection des chemins communaux et de la réfection du logement de l'ancienne école de filles, une Réunion sera prévue le mardi 14/09/2021 à 20h30.

DETR : Toujours dans l'attente de réponses des demandes de subventions.

Dossier cimetièrre : La partie informatique est opérationnelle.

Feu d'artifice : Il aura lieu le 13 juillet à 23h00.

Panneau Natura 2000 : Il a été posé par les agents communaux au Trou Ragot.

Miroir de Voirie : Il est à installer à la sortie de l'impasse de la Vallée.

Château d'eau : Il convient maintenant de rechercher des financements.

Location de matériels : Le maire rappelle que la location de matériels, tables, bancs, vaisselle, etc..., est payante.

acte n°24-2021 IV- Avis sur l'enquête publique du projet éolien « champs ornithogale » :

Vu l'arrêté préfectoral du département du cher n°2021-0443 du 28 avril 2021 prescrivant une enquête publique sur la demande d'autorisation présentée par la SARL CHAMPS ORNITHOGALE pour l'exploitation d'un parc de 3 éoliennes « St-Ambroix Est », sur le territoire de la commune de Saint-Ambroix ;

Considérant que le Conseil Municipal a été invité à émettre un avis en application de l'article R512-20 du Code de l'Environnement ;

Après avoir pris connaissance du dossier relatif au projet éolien en question, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de se prononcer favorablement à ce projet.

acte n°25-2021 V- Vente du tracteur IH :

A l'unanimité, Le conseil municipal accepte de vendre en l'état à un particulier le tracteur International 834 datant de 1973, pour un montant de 3000 € tout compris.

acte n°26-2021 **VI – Décision modificative n°1 :**

Afin de régler la facture COLORGA du logiciel cimetièrre dont le montant a été prévu au budget primitif 2021 Budget principal, mais pas sur la bonne imputation, il convient de prendre une décision modificative :

- 10 000 € au 2188
- + 10 000 € au 2051

A l'unanimité.

acte n°27-2021 **VII – Illuminations de Noël :**

Pour faire suite à celles déjà effectuées, Olivier Mathet présente les devis d'illuminations de Noël.

Après discussion l'entreprise Lumifète d'Issoudun est retenue, la mairie et le sapin devant la salle des fêtes seront parés d'éclairages festifs pour un montant total de 2 871,07 €TTC payables sur deux ans. La somme a été prévue au budget primitif 2021.

acte n°28-2021 **VIII – Location logement T1 du presbytère :**

Après un désistement, le logement du rez-de-chaussée du presbytère est à louer. Quelques travaux sont à faire, notamment le changement des fenêtres ouest. Par ailleurs il faut fixer le montant du loyer. Après discussion, le conseil Municipal décide de fixer le montant mensuel à 260,00 € et 15,00 € de charges.

A l'unanimité.

acte n°29-2021 **IX – Changement de menuiseries :**

Charles Bablin présente les devis pour la rénovation des menuiseries au presbytère et à l'arrière de la mairie.

Après comparaison et discussion, l'entreprise ABP d'Issoudun est retenue, à l'unanimité, pour un montant de 10 866,50 € TTC. La somme a été prévue au budget primitif 2021.

X – Tarif du repas cantine :

En accord avec la commune de Civray, le tarif du repas du restaurant scolaire passera de 2,80 euros à 2,90 euros à compter du 01/09/2021. Le restaurant scolaire étant une compétence CCPI, une délibération communautaire sera prise en ce sens.

XI – Questions Diverses :

- Olivier Mathet explique qu'un enfant handicapé sera scolarisé à St-Ambroix dès septembre. Il est donc nécessaire, pour l'accueillir, de construire une rampe d'accès à l'école.
- Charles Bablin signale que le faisceau électrique du tracteur tondeuse a fondu. Il est nécessaire de faire une déclaration à l'assurance et demander des devis.
- Julien Raimbault souhaite qu'un courrier d'appel à la prudence soit fait aux pailleux.
- Stéphanie Baudat rappelle sa demande de mise en sécurité routière dans le bourg.
- Christophe Fontaine attire l'attention sur l'espace déchets verts : les tas sont déversés n'importe où et ne sont pas triés.
- Christophe Fontaine réitère sa demande d'achat d'une petite benne pour le service technique.
- Christophe Fontaine demande qu'un rappel soit fait concernant le stationnement dans le bas du bourg, surtout en la période de moisson.
- Franck Navet signale que des habitants des Marats sont inondés, à chaque forte pluie, par les eaux de ruissellement de la route ainsi que par l'écoulement du toit des voisins.
- Audrey Martinat évoque qu'elle a eu des renseignements par l'association « les chats libres de St Florent ».
- Audrey Martinat annonce que, si tout va bien, une festivité aura lieu le 4 septembre, organisée par le syndicat de chasse.

La séance est levée à 23h15